



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**

Luxembourg, le 14 juin 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure concernant les contrôles policiers.

Après la demande de M. François Bausch d'organiser plus de contrôles pour réduire le nombre d'accidents de motos, le porte-parole de la police a rétorqué hier que la vitesse ne serait qu'un facteur parmi d'autres, de sorte que la police semble davantage miser sur la prévention et maintenir la manne répressive à son niveau actuel.

C'est dans ce contexte que nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Monsieur le Ministre partage-t-il l'approche défendue par la police ?
- Monsieur le Ministre peut-il nous indiquer pour quelles raisons Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures demande publiquement plus de contrôles au lieu de thématiser le sujet en interne, p.ex. au sein du conseil de gouvernement ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Laurent Mosar  
Député

Gilles Roth  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Sécurité intérieure



A  
Monsieur le Ministre  
Aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation

Luxembourg, le 04 -07- 2017

Objet : Question parlementaire n° 3069 du 14 juin 2017 de Monsieur le Député Laurent Mosar et de Monsieur le Député Gilles Roth.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Sécurité intérieure,

Etienne SCHNEIDER

Réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure Etienne SCHNEIDER à la question parlementaire n°3069 du 14 juin 2017 des honorables députés Laurent Mosar et Gilles Roth.

Ad question 1 : Oui

Ad question 2 : Non